

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 907

présenté par

Mme Dubost, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 71 BIS AA

À l'alinéa 8, après le mot :

« retirer »,

insérer les mots :

« selon des modalités prévues par décret ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.